

Avenant n° 2021- 161

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs,

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté en date du 01/09/2019 instituant une régie de recettes et d'avance auprès de la Direction des systèmes d'information

Vu l'acte de nomination en date du 01/09/2019 nommant Alberto PEREZ régisseur de la régie permanente de recettes et d'avance de la Direction des systèmes d'information

L'article 2 de l'acte de nomination 2019-140 bis D1 est modifié comme suit :

Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées,

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mr PEREZ Alberto sera remplacé par Mme YOUSFI Enâm.

Certifié exécutoire

A Lyon, le 1^{er} juillet 2021

La Directrice Générale
des Services

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale

Mario-Reine MARANDEL

Irène Gazel

Pour agrément,
L'Agent Comptable

Xavier EYMARD

Pour acceptation,
Le Régisseur

Alberto PEREZ

Pour acceptation,
La Suppléante

Enâm YOUSFI